PROCES VERBAL des DECISIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 07 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 07 janvier, à 20h30,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Pascale POBLET, maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. MURDINET Michel, BOUCAUT Alain, COING-BELLEY Stéphane, DESPESSE Philippe, GERBAUX Laurent, MANAUD Nicolas, CALVANI Pascal, CORVEZ Marion, PASCAL Philippe.

Absents: MM. DAGUET Max, PONCET Corinne, COLBEAU Joël

Secrétaire: M. COING-BELLEY Stéphane a été nommé secrétaire.

Madame POBLET Pascale ouvre la séance du conseil municipal à 20h35.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 03 décembre 2019, avec 8 voix Pour.

20h50 arrivée de Monsieur Despesse Philippe

2/ ARRET DES RESTES A REALISER 2019

N° compte	Objet	Budget Primitif 2019	Réalisations 2019	Montant restant après réalisations	Restes à réaliser 2019	
16	Emprunts	35 600,00	34 780,65	-	-	
192	Charges transférées	-	3 584,00	-	-	
2152/041	Installations de voirie	1 739,62	1 739,62	-	-	
2111	Terrains nus	120 000,00	-	120 000	96 000	
2158	Acquisitions	19 800,00	17 830,34	1 970	1 969	
2315	Numérotation des voies	9 632,00	-			
2315	Numérotation des voies Etudes	- 1 424,00	-		-	
2315	Terrain des Ramées Jeux	60 000,00	_	60 000	60 000	
2315	Bâtiments : école, mairie	116 100,00	1 164,00		25 060	
2315	Salle des fêtes				-	
2315	Village centre Etude	7 810,00	7 380,00	430	430	
2315	Déplacement PI		-	-	-	
2315	Piste forestière Les Siallières	10 000,00	-	10 000	10 000	
2315	Voirie communale	63 300,00	1 615,20			
2315	Centre Village	250 000,00	1 010,20		_	
2315	Cimetière	9 000,00	_	9 000	_	
261	Titres de participation SPL	5 000,00	3 280,00	1 720	_	
		706 557,62	71 373,81	203 120	<u>193 459</u>	
	RECETTES					
10222	TVA affectation	11 928,00	11 928,32		-	
10226	Taxe aménagement	10 000,00	6 656,06		-	
*001	Affectation résultats 2017	352 791,00	-		-	
1068	Excédent fonctionnement 2017	158 090,00	158 090,19	-	-	
*021	Virement section fonctionnement	35 600,00	-	35 600	-	
2031/041	Frais études	1 739,62	1 739,62			
2158	Cession auto laveuse	0	4 784,00			
3E+06	Amortissement	346,00	346,00	-	-	
1323	Centre Village	60 000,00		60 000	60 000	
1323	Voirie communale		5 662,00	- 5 662		
1323	Bâtiments	30 000,00	9 612,00	20 388	20 388	
1323	Salle La Montaudine	14 500,00		14 500	14 500	
1323	Les Ramées Jeux	16 563,00	4 969,00	11 594	11 594	
16	Emprunts	15 000,00	-	15 000	-	
		706 557,62	205 304,22	<u>151 420</u>	106 482	

Le Conseil municipal, DECIDE, après vote avec 9 voix Pour, d'approuver les montants inscrits en restes à réaliser pour l'année 2019.

3/ ELECTRICITE

Proposition pour changer de fournisseur. Aujourd'hui c'est EDF. Le Conseil municipal donne un avis favorable à regarder les autres propositions des fournisseurs d'électricité. Alain Boucaut propose de chercher. Voir Energie info Arrivée de Monsieur Laurent Gerbaux

4/ LOCATION LA MONTAUDINE

Madame Poblet propose au co	onseil municipa	l de ne pas o	ouvrir à la l	ocation la sa	ılle La
Montaudine les 31 décembre,	pour diverses ra	isons : dispo	nibilité des	élus (astrein	tes) et
du personnel (ménage).					

du personnel (ménage).			
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, après vote avec 9 voix Pour et 1 Abstention, de ne pas ouvrir à la location la salle les 31 décembre.			

5/ LES MAITRES

Suite à l'accident survenu en novembre 2018, au hameau des Maîtres,

Madame Poblet Informe le Conseil municipal de l'évolution du « chantier » des Maîtres et du danger restant après le gros coup de vent de décembre.

Les barrières de protection ont été arrachées par le vent, le pignon Est est tombé.

Elle rappelle les différents éléments et indique qu'elle a demandé l'aide de l'expert qui a établi le 1^{er} rapport début 2019 ainsi que l'Association des Maires qui a apporté son soutien à la commune.

Elle RAPPELLE ce qui a été effectué depuis l'accident du 12 novembre 2018 (arrêté de mise en place d'un périmètre de sécurité, arrêté de péril imminent, fermeture du secteur par des barrières).

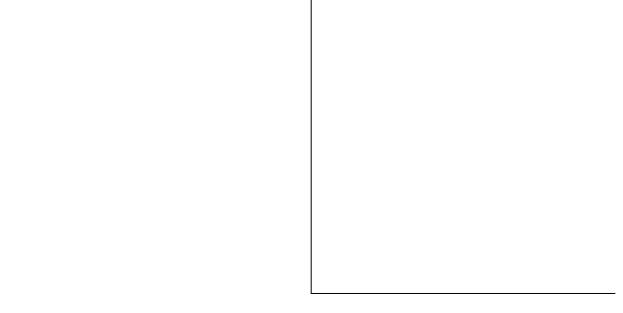
Elle INFORME qu'il convient aujourd'hui d'enlever les grilles abimées et de poser un grillage (obligatoire pour des raisons de sécurité). Elle PROPOSE d'envoyer un courrier au propriétaire pour lui demander de réaliser la démolition des murs à hauteur de la dalle comme préconisé dans le rapport de l'expert de mars 2019.

Le Conseil municipal,

Après en avoir longuement délibéré, après vote par 9 voix Pour 1 Abstention,

1/ DEMANDE à Madame la Maire d'adresser un courrier au propriétaire pour lui rappeler ses obligations et lui demander de se mettre en adéquation avec le rapport de l'expert et les préconisations.

2/	DECIDE of	le prendre	un avocat pour	la suite de l	a procédure.
----	-----------	------------	----------------	---------------	--------------



6/ DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE DE POSTE

Madame la Maire RAPPELLE au Conseil municipal la délibération du 02 janvier 2016 concernant le poste d'un emploi non titulaire pour la garderie / Cantine, avec 17 heures.

Suite à l'arrêt des Temps d'Activités périscolaires, elle PROPOSE de modifier ce poste.

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, après vote par 10 voix Pour,

DECIDE

- 1/ de créer un poste d'Adjoint technique pour 7 h à compter du 1er janvier 2020,
- 2/ d'ouvrir une vacance d'emploi pour ce poste,
- 3/ de clôturer le poste d'Adjoint technique pour 16h à compter du 1er janvier 2020,
- 4/ de saisir la Commission Technique Paritaire pour la suppression du poste,
- 5/ de charger Madame la Maire d'attribuer ce poste par arrêté.

7/ OUVERTURE POSTE DE VACATAIRE

Madame Pascale Poblet INFORME le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération pour être à jour avec l'embauche de salariés.

PROPOSE l'embauche de vacataire pour la période scolaire soit jusqu' au 30 juin 2020, hors vacances scolaires.

Objet: Emploi 3 – Education physique et sportive

Taux horaire: 13,63€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote avec 10 voix Pour, DECIDE :

- 1/ de recruter un vacataire pour la période scolaire jusqu'au 30 juin 2020, hors vacances scolaires.
- 2/ de fixer la rémunération de cette vacation :
 - Education physique et sportive
 - Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 13,63€
- 3/ d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- 4/ de donner tout pouvoir à Madame la maire pour signer les documents nécessaires.

Liste des décisions du Conseil municipal Séance du 07 janvier 2020

Numéro de délibération	Objet de la délibération	
1	RESTES A REALISER 2019	
2	ELECTRICITE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR	
3	LOCATION LA MONTAUDINE	
4	LES MAITRES - CHANTIER	
5	5 EMPLOI – MODIFICATION HORAIRES	
6	EMPLOI – OUVERTURE POSTE VACATAIRE 3	